

Conseil municipal du 14 décembre 2022
COMPTE-RENDU DES DECISIONS
(art. L.2122-22 du CGCT)

A198-22	21/09/2022	DSI – Décision du Maire du 21/09/2022. Avenant au contrat de maintenance du progiciel marcoweb conclu avec la société AGYSOFT. Montant de 876.20 € HT soit 1 051.44 € TTC (TVA à 20%).
A199-22	21/09/2022	Commerces – Décision du Maire du 14/09/2022. Fixation des tarifs d'occupation du domaine pour le marché de Noel. 150 € pour les commerces non alimentaires, et 250 € pour les commerces alimentaires pour les 2,5 jours de marché.
A200-22	21/09/2022	DSI – Décision du Maire du 21/09/2022. Contrat de licence GOFOLIO pour la mise en œuvre de nouvelles fonctionnalités complémentaires aux logiciels, conclu avec la société INETUM. Montant de 5 486.67€ HT soit 6 584 € TTC (TVA à 20%)
A201-22	29/09/2022	DEE – Décision du Maire du 26/09/2022. Contrat de prestation artistique pour la réalisation d'un spectacle de fin d'année conclu avec l'association LINEC TABOCHE. Montant de 924€ nets (association non assujettie à la TVA).
A202-22	29/09/2022	DEE – Décision du Maire du 26/09/2022. Contrat de prestation artistique conclu avec le Théâtre de Marionnette de Montrouge pour la réalisation de deux spectacles. Montant de 928.91 € HT soit 980 € TTC (TVA à 5.5%)
A203-22	29/09/2022	DEE – Décision du Maire du 26/09/2022. Contrat de prestation artistique conclu avec OZA ours mythomane pour la réalisation d'un spectacle. Montant de 600 € nets (association non assujettie à la TVA)
A204-22	29/09/2022	DEE – Décision du Maire du 22/09/2022. Contrat de prestation artistique conclu avec C la compagnie Coconut pour la réalisation d'un spectacle. Montant de 438.14 € HT soit 462.24 € TTC (TVA à 5,5%).
A205-22	30/09/2022	DAC – Décision du Maire du 26/09/2022. Contrat de cession du droit d'exploitation de spectacle conclu avec la compagnie One shot ! Montant de 1 924.40 € nets de taxe (TVA exonérée).
A206-22	30/09/2022	DJS – Décision du Maire du 30/09/2022. Convention de mise à disposition d'un équipement sportif conclu à titre gracieux avec l'association Chamada de Angola.
A207-22	05/10/2022	DGST – Décision du Maire du 05/10/2022. Accord-cadre n°11/12 relatif à la fourniture et/ou pose de portails et clôtures pour la Ville des Lilas, conclu avec la société MACEV. Montant maximum annuel de 150 000 € HT, soit 180 000 € TTC (TVA à 20%).
A208-22	05/10/2022	DSVA – Décision du Maire du 05/10/2022. Convention de mise à disposition d'équipements sportifs à titre gracieux conclue avec l'association Etoile d'or des Lilas jusqu'au 30 juin 2025.
A209-22	05/10/2022	DEE – Décision du Maire du 28/09/2022. Contrat de prestation artistique conclu avec Pauline BREGER pour la réalisation d'une animation musicale. Montant de 900 € nets (auto-entrepreneur non assujettie à la TVA)
A210-22	07/10/2022	COM – Décision du Maire du 07/10/2022. Assistance technique et financière pour la passation d'une concession de mobiliers urbains destinés à l'abri des usagers de transports en commun et à l'information municipale de la Ville des lilas, conclu avec la société FCL. Montant maximum de 32 400 € HT, soit 38 880 € TTC (TVA à 20%).
A211-22	10/10/2022	DEE – Décision du Maire du 30/09/2022. Convention de prestation de service relative à la mise en œuvre d'activités extrascolaire 2022 passée avec l'association LES SAVANTS FOUS. Montant de 1200 € nets.
A212-22	10/10/2022	DJP – Décision du Maire du 10/10/2022. Convention de partenariat conclue avec l'association la Courgette solidaire dans le cadre de Agis T Jeune. Convention à titre gracieux.
A213-22	10/10/2022	DJP – Décision du Maire du 10/10/2022. Convention de partenariat conclue avec l'association les restos du cœur dans le cadre de Agis T Jeune. Convention à titre gracieux.
A214-22	10/10/2022	DEE – Décision du Maire du 29/09/2022. Convention de prestation artistique conclue avec l'association les enfants illustres pour l'organisation d'un spectacle de fin d'année. Montant de 500 € nets (association non assujettie à la TVA).
A215-22	12/10/2022	DGS – Décision du Maire du 12/10/2022. Tarifs d'occupation pour le festival du film féministe 12-16 octobre.
A216-22	17/10/2022	DAC – Décision du Maire du 04/10/2022. Contrat de prestation artistique conclu avec Fallon Mayanja dans le cadre du Futur expliqué aux Extraterrestres. Montant de 300 € nets.
A217-22	17/10/2022	DAC – Décision du Maire du 04/10/2022. Contrat de prestation artistique conclu avec Gaetano Cunsolo dans le cadre du Futur expliqué aux Extraterrestres. Montant de 1650 € nets.
A218-22	17/10/2022	DAC – Décision du Maire du 04/10/2022. Contrat de prestation artistique conclu avec The Bells Angels dans le cadre du Futur expliqué aux Extraterrestres. Montant de 300 € nets.
A219-22	17/10/2022	DEE – Décision du Maire du 22/09/2022. Contrat de prestation artistique conclu avec La compagnie du Théâtre pour l'organisation d'un spectacle. Montant de 600 € HT soit 633 € TTC (TVA à 5,5%).
A220-22	17/10/2022	DAC – Décision du Maire du 04/10/2022. Contrat de prestation artistique conclu avec Clara Pacotte dans le cadre du Futur expliqué aux Extraterrestres. Montant de 350 € nets.
A221-22	17/10/2022	DAC – Décision du Maire du 10/10/2022. Contrat de prestation artistique conclu avec La Compagnie Fatale Aubaine. Montant de 1344 € nets.
A222-22	17/10/2022	DAC – Décision du Maire du 10/10/2022. Contrat de prestation artistique conclu avec Prosper Legault dans le cadre du Futur expliqué aux Extraterrestres. Montant de 500 € nets.

A223-22	24/10/2022	DEE – Décision du Maire du 04/10/2022. Contrat conclu avec Marie Aude DESENNE pour la réalisation d'une séance de formation à la crèche Maya Angérou. Montant de 450 € nets (non assujettie à la TVA)
A224-22	20/10/2022	STP – Décision du Maire du 20/10/2022. Contrat de service d'infogérance monétique conclu avec la société SKIDATA France SAS relative à la solution de paiement par cartes bancaires. Contrat de 36 mois conclu pour un montant de 180€ HT par an et par point de paiement, TVA à 20%, et 20€ par tranche supplémentaire de transaction par point de paiement et par an.
A225-22	24/10/2022	DEE – Décision du Maire du 17/10/2022. Contrat de formation pour la réalisation d'un atelier de formation conclu avec Martine LE STRAT. Montant de 600 € nets (non assujettie à la TVA)
A226-22	24/10/2022	DEE – Décision du Maire du 18/10/2022. Contrat conclu avec Marie-Hélène MARCEAU pour la réalisation d'atelier de sophrologie. Montant de 1100 € nets (non assujettie à la TVA)
A227-22	24/10/2022	DJP – Décision du Maire du 20/10/2022. Convention de partenariat conclue à titre gracieux avec l'armée du Salut dans le cadre de Agis T Jeune.
A228-22	24/10/2022	DEE – Décision du Maire du 17/10/2022. Contrat de prestation artistique conclu avec Pauline BREGER pour la réalisation de séance d'éveil musical. Montant de 780 €
A229-22	24/10/2022	DSVA – Décision du Maire du 24/10/2022. Avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'équipement sportif conclue avec l'association Tennis Club des Lilas. Terme de la convention modifié au 30 juin 2023.
A230-22	25/10/2022	DGST – Décision du Maire du 25/10/2022. Décision d'infructuosité du marché n°15/22 : La capture des pigeons sur la Ville des Lilas.
A231-22	25/10/2022	DAC – Décision du Maire du 14/10/2022. Contrat de prestation artistique conclu avec l'association « Nos Lèvres Révoltées » pour la réalisation de deux prestations. Montant de 600 € nets (association non assujettie à la TVA)
A232-22	25/10/2022	DAC – Décision du Maire du 12/10/2022. Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle ADA conclu avec la compagnie Les Filles de Simone. Montant de 910 € HT soit 960.05 € TTC (TVA à 5,5%)
A233-22	25/10/2022	DAC – Décision du Maire du 12/10/2022. Contrat de prestation artistique conclu avec Charlotte HOUETTE pour l'exposition d'une œuvre. Montant de 350 € nets (TVA non applicable).
A234-22	28/10/2022	DEE – Décision du Maire du 21/10/2022. Contrat conclu avec VDC conseil pour la réalisation d'une conférence/débat au sein du relais petit enfance. Montant de 378.80 € net (non assujettie à la TVA)
A235-22	28/10/2022	DSI – Décision du Maire du 28/10/2022. Contrat d'hébergement de progiciel et de serveur conclu avec la société INETUM. Montant de 3 500€ HT soit 4 200 € TTC (TVA à 20%)
A236-22	02/11/2022	DAC – Décision du Maire du 19/10/2022. Contrat de cession du droit d'exploitation de spectacle conclu avec La Maison des Cultures du Monde. Montant de 4 500 € HT soit 4 747.5 € TTC (TVA à 5.5%)
A237-22	02/11/2022	DAC – Décision du Maire du 24/10/2022. Contrat de cession du droit d'exploitation de spectacle conclu avec Finalistes SARL. Montant de 473.93 € HT soit 500 € TTC (TVA à 5,5%)
A238-22	07/11/2022	DEE – Décision du Maire 27/10/2022. Contrat de prestation artistique conclu avec Scène libre pour la réalisation d'un spectacle dans le cadre de La colline aux Montgolfières. Montant de 620 € HT soit 654.10 € TTC (TVA à 5,5%)
A239-22	10/11/2022	DAC – Décision du Maire du 30/09/2022. Contrat conclu avec la croix rouge Française pour la réalisation d'un dispositif de prévention. Montant de 350 € nets de taxe.
A240-22	10/11/2022	DJP – Décision du Maire du 10/11/2022. Convention de partenariat à titre gracieuse conclu avec la croix rouge française pour la mise en place d'heures de bénévolat.
A241-22	10/11/2022	DAC – Décision du Maire du 03/11/2022. Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « La Métamorphose des cigognes ». Montant de 3039.60 € HT soit 3206.78 € TTC (TVA à 5,5%)
A242-22	10/11/2022	DGS – Décision du Maire du 10/11/2022. Modification en cours d'exécution n°1 du contrat n°A01-22 conclu avec la société EGAE. Ajout, sans indécence financière, d'une ligne dans le BPU.
A243-22	18/11/2022	DAC – Décision du Maire du 09/11/2022. Contrat de cession du droit d'exploitation de spectacle conclu avec l'association Africolor. Montant de 6000 € HT soit 6300 € TTC (TVA à 5,5%)
A244-22	18/11/2022	DEE – Décision du Maire du 09/11/2022. Modification en cours d'exécution du contrat n°A209-22 conclu avec Pauline Breger. Modification du lieu d'exécution sans incidence financière.
A245-22	18/11/2022	DAC – Décision du Maire du 28/09/2022. Contrat conclu avec la croix rouge Française pour la réalisation d'un poste de secours. Montant de 350€ nets
A246-22	18/11/2022	DAC – Décision du Maire du 28/09/2022. Contrat conclu avec le foodtruck Tipicas. 25 repas pour un montant de 200 € nets de taxes. La redevance d'occupation du sol étant à déduire de ce montant, le foodtruck facturera à la Ville des Lilas un montant total de 181 € nets de taxes.
A247-22	18/11/2022	DGS – Décision du Maire du 18/11/2022. Demande de subvention auprès du fond pour l'égalité professionnel (FEP) édition 2023 de la DGAFF.